



WIND AND SEA ASSOCIATION

CHARTRE DU PARTICIPANT

STAGES NAUTIQUES MULTISPORTS

Siège social : Domaine des Grands Cèdres II bât D 18 rue Gaston Berger 13010 Marseille
Lieu de pratique : Centre Municipal D'Animation Mer, 1 Port de la Pointe Rouge 13008 Marseille
<https://windandseaassociationmultisports.wordpress.com/>
<https://stagesnautiquesmultisports.wordpress.com/>

« Wind And Sea Association » propose des activités physiques et sportives, un Club de Wakeboard, Ski Nautique, des Stages Nautiques Multisports pour les enfants, adolescents et adultes, un Club Multisports pour les enfants et adolescents.

« Wind And Sea Association » a la volonté de s'adapter aux aspirations des adhérents tout en respectant nos valeurs mais aussi celles des parents pour les plus jeunes. Les stages sportifs sont des moments essentiels et privilégiés pour les enfants et adolescents et chacun des stages s'appuie sur des valeurs éducatives et une pédagogie adaptée à tous les adhérents dans le but de :

- Favoriser l'épanouissement de chacun
- Développer l'autonomie et les capacités de chacun des participants adhérents
- La prise d'initiative, la responsabilisation
- Répondre à un besoin de socialisation, d'apprentissage et d'insertion.

Afin que les séances de wakeboard, ski nautique et les stages sportifs se déroulent dans les meilleures conditions, certaines règles doivent être respectées sous peine de sanctions déterminées par le moniteur et les responsables de l'association.

Article 1 : La Responsabilisation

Au cours des stages sportifs et des séances sportives, vous allez apprendre au fur et à mesure à être responsable.

En outre être responsable, c'est :

- Prendre des responsabilités bien définies et tenir ses engagements. (Aider à la préparation du matériel en wakeboard, ski nautique, mise à l'eau du bateau, préparation de la corde, vérifier si des objets flottants sont dans l'eau pour la sécurité de tous)
- Être relativement autonome en prenant des initiatives
- Avoir un esprit critique, constructif.

Article 2 : Le respect

Il est important durant les séances et les stages sportifs de :

- Vous présenter et d'être aimable avec tous (personnes extérieures, personnes de l'association, participants, police maritime, gendarmes maritimes)
- Participer aux stages en adoptant une attitude cordiale et chaleureuse. Sont proscrit notamment toutes attitudes violentes et tout langage grossier
- Laisser les lieux dans l'état dans lesquels vous les trouvez ou voire d'adopter une attitude protectrice en ramassant les déchets et détritiques que vous pourriez trouver sur votre passage ;
- Respecter les règles générales fixées par le Moniteur et les animateurs : horaires d'activités, des temps de vie quotidienne, de règles de vie au sein du groupe.



Article 3 : Drogues et Tabac

La détention, la consommation, la vente et de façon générale, l'usage de drogues, de stupéfiants et ou de produits assimilés comme tels sont formellement interdits. Le Moniteur informera automatiquement les parents et les enfants contrevenants et décidera du maintien du jeune sur les stages.

La consommation de tabac est interdite pour les mineurs de -de 18 ans.

Il est interdit de fumer dans les bâtiments et lors de l'activité et durant le stage.

Article 4: Alcool

L'achat et la consommation de produits alcoolisés sont formellement interdits durant les stages sportifs et dans l'enceinte des locaux.

Article 5 : Le matériel

Le prêt du matériel réclame le plus grand respect de tous. Le vol et ou le vandalisme, la dégradation de matériel sont intolérables et répréhensibles. Les frais engagés pour les réparations des dommages causés seront entièrement supportés par les personnes responsables, parents, ou adultes. Aucune assurance ne couvre le risque de vandalisme.

Article 6 : Le téléphone portable

Si nous déconseillons l'utilisation du téléphone portable durant le séjour, pour des raisons d'harmonie au sein du groupe, il appartiendra aux animateurs et moniteurs d'en réglementer l'utilisation. Wind And Sea Association se dégage de toute responsabilité en cas notamment d'utilisation, de perte, de vol, de dégradations ou d'utilisation frauduleuse du téléphone portable.

Article 7 : Lutte contre les changements climatiques

Pour se rendre aux activités et circuler sur les différents sites d'activités, je m'engage à privilégier les transports responsables pour me rendre sur l'événement, aux activités du Club (covoiturage, transports en commun, vélo, etc.)

Article 8 : Respect du site de l'évènement

- Je m'engage à respecter l'environnement et les installations du site en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés. (Milieu marin, la faune, la flore, les déchets)
- Je respecte la faune et la flore.
- Je ne jette aucun déchet sur le site, sous peine de sanctions.

Article 9 : Gestion des déchets

- J'évite la production de déchets en estimant mes besoins pour la séance, la pratique ou pour le stage sportif.
- Je réduis mes déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour mes repas et autres nutriments de compétition.
- Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation. (Poubelles à bord du bateau)
- Je facilite ainsi le travail des bénévoles et me réfère à eux en cas de questionnements sur le tri. Selon le cas, je remporte certains de mes déchets afin de leur réserver un tri adéquat dans un autre lieu.
- J'évite le jetable au profit du réutilisable (je viens et garde mon gobelet réutilisable, gourde, etc...)



Article 9 : Cohésion sociale et solidarité

- Je respecte les autres sportifs, non sportifs, pratiquants, les bénévoles de l'organisation et toutes personnes que je fréquente durant mon activité, ou durant les événements de l'association (Portes Ouvertes par exemple).
- Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable.
- Je viens en aide à toute personne en situation de danger ou de difficulté diverse (Handicap)

Article 10 : Comportement sportif

- J'adopte un comportement fair-play, responsable et durable.
- Je ne triche pas pour quelque raison que ce soit.
- Je n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier mes capacités durant l'épreuve.

Article 11 : Responsabilité

Je m'engage à être responsable de mes faits et gestes tout au long de ma participation aux stages et en dehors.

Par cette charte, je m'engage, en tant que participant éco-responsable aux activités du club, des stages sportifs l'évènement, à respecter les articles précités.

Signature du stagiaire et des parents

(La signature se fera le jour du stage sur une feuille commune à tous les participants au stage)

